

Date limite des soumissions : le 1^{er} novembre 2018

Le 96^e congrès annuel de la Société canadienne de pédiatrie (SCP) aura lieu à Toronto, **du 6 au 8 juin 2019**. Les congressistes sont des pédiatres et des professionnels de la santé des enfants et des adolescents. Le comité du congrès annuel de la SCP lance un appel à communications, qu'il évaluera par la suite. Les propositions des membres et des non-membres sont acceptées, de la part de professionnels de la santé de tous les domaines.

Date limite

Il faut utiliser le processus de soumission en ligne pour envoyer les communications. La SCP doit avoir reçu les communications par voie électronique **au plus tard à 23 h 59 (HNE), le 1^{er} novembre 2018**.

Droits de soumission

- Chaque communication est assortie de droits de soumission de **35 \$ CAN** afin d'en couvrir les frais de traitement.
- Payables par carte de crédit, ces droits ne sont pas remboursables et ne dépendent pas de l'acceptation de la communication ni de la participation au congrès annuel de la SCP.
- Au moment de vous inscrire, sélectionnez le nombre de soumissions que vous désirez acheter.
- Les droits de soumission d'une communication ne remplacent pas l'inscription au congrès. Tous les présentateurs devront s'y inscrire à compter de janvier 2018.

Éthique

Seules les communications présentant les résultats de recherches approuvées par un comité d'éthique de la recherche pertinent, un conseil d'analyse des études sur des animaux ou un comité de révision comparable seront évaluées.

Conflit d'intérêts

Les soumissions de communications doivent inclure des remerciements à toutes les sources de financement, notamment celles de nature commerciale, et un avis de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts à l'égard des résultats présentés. Cette politique ne vise *pas* à empêcher un auteur en conflit d'intérêts potentiel de donner une présentation, mais à

faire connaître tout conflit d'intérêts potentiel afin que les participants puissent évaluer les résultats en pleine connaissance des faits et des intérêts en jeu.

Communications soumises par des sociétés pharmaceutiques

Les communications soumises par des sociétés pharmaceutiques dont les employés sont les auteurs ou coauteurs principaux seront **REJETÉES**. Les recherches financées par l'industrie, approuvées par un comité d'éthique de la recherche et dont l'auteur principal n'est **pas** un employé de la société subventionnaire, seront acceptées en vue d'être évaluées.

Soumission de multiples communications

Les auteurs peuvent soumettre autant de communications qu'ils le désirent. Lorsque plusieurs communications par affiche sont acceptées dans plusieurs codes de domaines, des coauteurs différents doivent les présenter.

Rejet de résultats préliminaires

Seules les communications contenant des résultats définitifs seront acceptées. Si vous ne les avez pas en main à la date limite, vous devrez soumettre une communication de dernière minute en janvier 2018.

Contenu

- La communication, qui est un sommaire clair et concis du travail, comprend une introduction qui fournit un historique, et un énoncé clair de la raison d'être, des objectifs, de la méthodologie, des résultats et de la conclusion de l'étude.
- Il est fortement recommandé de préparer les communications sous une forme structurée : historique, objectifs, méthodologie, résultats et conclusion.

- **NE PAS** inclure de sous-titres, de lignes directrices, de données historiques, d'analyse bibliographique, de bibliographie ni de mention de sociétés commanditaires.
- **Nulle part** dans la communication le lieu où l'établissement d'origine ne doit être indiqué, afin de faciliter la révision à l'aveugle. Autrement, la communication sera rejetée.

Longueur

Une communication ne doit pas dépasser 400 mots (2 850 caractères), y compris les tableaux et les graphiques.

AVIS IMPORTANT : Votre soumission électronique s'interrompra au bout de 30 minutes d'inactivité. Pour éviter de perdre de l'information, sauvegardez-la. Vous aurez jusqu'à la date limite de soumission pour y revenir et la mettre à jour.

Vous recevrez un accusé de réception par courriel au début du traitement de votre soumission.

Domaines

Une présentation peut porter sur l'un ou l'autre des aspects de la pédiatrie, tels que la médecine de l'adolescent, la néonatalogie ou la médecine d'urgence. La communication doit se situer dans l'**UN** des codes de domaines.

L'auteur présentateur peut réviser sa soumission jusqu'à la date limite.

Remarque : Les communications soumises doivent être finalisées à la date limite pour être évaluées.

Auteurs présentateurs (principaux)

Un auteur présentateur (principal) est responsable de la communication. Il doit divulguer les conflits d'intérêts ou apparences de conflit d'intérêts pour le compte de tous les auteurs qui collaborent à la communication (voir la rubrique *Conflits d'intérêts*).

La SCP envoie l'information seulement à l'auteur présentateur, qui doit la transmettre à ses coauteurs. Celui-ci présente l'article au congrès annuel de la SCP et doit s'inscrire et payer les droits pertinents.

Politique d'inscription

Les auteurs présentateurs (principaux) **doivent** s'inscrire au congrès au plus tard le

1^{er} avril 2019. Après cette date, les communications des auteurs non inscrits ne seront plus admissibles et ne seront pas publiées dans *Paediatrics & Child Health*.

Si un auteur présentateur (principal) ne peut pas assister au congrès annuel, un coauteur peut le remplacer. Il faut alors en aviser le service d'éducation, à Abstracts@cps.ca, dans les plus brefs délais.

Publication des communications

Toutes les communications acceptées seront publiées dans le supplément de *Paediatrics & Child Health* de juin 2018. Les communications soumises ou présentées à une autre société ou à un autre congrès national peuvent être évaluées, mais **PAS** les communications déjà publiées.

Le personnel de la SCP **NE** corrigera **PAS** les erreurs typographiques ni grammaticales, qui seront publiées telles qu'elles ont été soumises. Le bureau de la SCP n'acceptera pas de révisions ou de corrections aux communications après qu'elles auront été acceptées. Assurez-vous de relire vos textes avant de les soumettre.

Affiches

Les travaux de recherche seront présentés sous forme d'affiche pendant la séance d'affiches.

La présentation visuelle est importante. Une affiche bien illustrée est non seulement plus frappante, mais de l'information dense peut être transmise avec plus d'efficacité au moyen d'images, de figures ou de graphiques.

Dimension de l'affiche : longueur de 2,25 m (7,5 pi) x largeur de 1,2 m (4 pi)

Présentations plateformes

S'il retient votre communication, le comité de révision déterminera s'il s'agira d'une présentation plateforme orale. Vous serez avisé dans un courriel d'acceptation, qui comportera toutes les directives nécessaires.

Prix d'excellence

Au congrès annuel de la SCP, des prix sont décernés aux meilleures présentations des stagiaires, dans deux catégories. Les auteurs principaux doivent être sur place pour y avoir droit. Pour être admissible, l'auteur présentateur (principal) doit avoir joué un rôle clef dans la conception et l'exécution des travaux et être

admissible dans l'une des catégories suivantes au moment où la recherche a pris fin :

Catégorie 1

- Résident dans l'une des trois premières années du tronc commun en pédiatrie (résidence 1, 2 ou 3 de pédiatrie) ou en quatrième année de pédiatrie générale (résidence 4 en pédiatrie)
- Résident en quatrième année de formation surspécialisée (résidence 4 en surspécialité de la pédiatrie) mais qui a terminé la recherche pendant ses années de tronc commun en pédiatrie
- Étudiant en médecine

Catégorie 2

- Résident en surspécialité de la pédiatrie (résident 4, 5 ou 6) ou clinicien au postdoctorat en pédiatrie qui a effectué la recherche dans le cadre de son programme de surspécialité

Processus de candidature

Si vous voulez être pris en considération pour ce prix, vous devez poser votre candidature en sélectionnant la catégorie pertinente dans la zone des prix du formulaire virtuel de soumission des communications.

Prix de recherche en surspécialité

Des prix sont décernés aux meilleures communications de recherche en surspécialité présentées par un stagiaire dans les domaines suivants : médecine néonatale et périnatale*, médecine d'urgence en pédiatrie, pédiatrie du développement, prévention de la maltraitance d'enfants et d'adolescents, santé de l'adolescent, santé mentale et santé respiratoire. Les communications sont évaluées sur les lieux du congrès, et les auteurs principaux doivent être sur place pour recevoir un prix.

*Remarque : Pour être admissible au prix de la communication en médecine néonatale et périnatale, vous devez soumettre les documents suivants :

- CV à jour – maximum de 4 pages
- Lettre d'appui du superviseur du stagiaire, décrivant le rôle du stagiaire dans la recherche et soulignant son apport, son originalité et la signification du projet de recherche pour le domaine de la néonatalité et de la périnatalité. La lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête du

superviseur et préciser le nom du prix auquel le stagiaire postule (prix de recherche d'un stagiaire en médecine néonatale et périnatale).

Raisons fréquentes de rejet

Les communications rejetées le sont généralement pour l'une des raisons suivantes :

- Elle ne respectait pas les directives énoncées ci-dessus.
- Elle a été reçue après la date limite.
- Elle a déjà été publiée.
- Dans le cadre du processus d'examen par les pairs, elle a reçu une note inférieure à celle des autres communications.

Aucun commentaire n'est fourni aux auteurs des communications à l'issue du processus.

Révision et notation

Les soumissions sont analysées à l'aveugle par un comité de révision des communications composé d'experts aux intérêts variés en pédiatrie générale et surspécialisée. Les communications sont jugées selon la qualité de la recherche, le mérite scientifique et la pertinence. Le président du comité a le dernier mot dans l'acceptation ou le rejet d'une communication donnée.

Avis d'acceptation

Le calendrier de toutes les communications présentées sera prêt en janvier 2019.

Modifications après la date limite

Aucun changement ne peut être apporté après la date limite de soumission. Il faut faire les mises à jour au moment de la présentation. Les communications fournies sans données définitives (p. ex., en raison de recherches ou d'analyses incomplètes) sont évaluées d'après l'information qui y est contenue.

Retrait de communications

Il est possible de retirer une communication avant la date limite en retournant dans le site de soumissions. Après la date limite, vous devez aviser le service d'éducation, à Abstracts@cps.ca.

RENSEIGNEMENTS

Service d'éducation de la SCP
Tél. : 613-526-9397, poste 248
Courriel : Abstracts@cps.ca